

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-380

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-380, intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 2023-362 sur la gestion contractuelle* ».

Ce règlement vise à ajuster les seuils prévus au règlement n° 2023-362 concernant la valeur des contrats, notamment, dans les règles de passation de contrat.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 9^e jour du mois de juillet 2024.

La greffière,



M^e Ariane Camiré